

Biosécurité en élevage bovin

Introduire les animaux sans les maladies

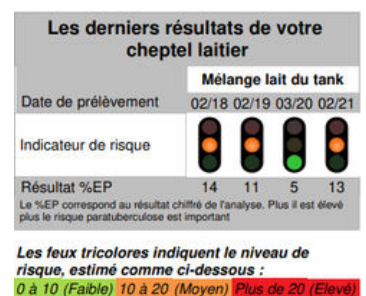
L'achat de bovins est le facteur de risque majeur d'introduction d'agents pathogènes dans un troupeau. Le risque dépend de la fréquence d'achat et du type d'animaux achetés. Gardez à l'esprit que les bovins de l'exploitation peuvent être aussi un risque pour les animaux achetés.

Les maladies qu'on achète

La BVD, la Paratuberculose, la Néosporose sont les maladies les plus fréquemment introduites par les achats. Le veau peut être IPI, porteur de paratuberculose non dépiçable à l'introduction. Le taurillon peut être vecteur de pathogènes respiratoires (RSV, BVD, mycoplasmes...) dû à une contamination lors de l'allotement ou durant le transport. Le taureau est la principale source d'entrée de la paratuberculose en élevage allaitant. La vache peut être porteuse de germes à mammites. Gestante, elle a pu être transitoirement virémique à la BVD et porter un IPI dans son ventre. On oublie de le dépister à la naissance.

Les indicateurs troupeaux

Les indicateurs troupeau produits par les GDS du Grand Ouest renseignent sur les statuts des cheptels vis-à-vis de la BVD, Paratuberculose et Néosporose. Informations utiles pour sécuriser les achats.



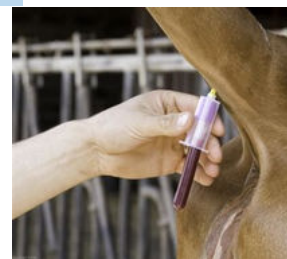
Limiter le nombre d'élevages vendeurs

Le brassage de microbisme provenant de plusieurs élevages comporte toujours un danger. Il peut être à l'origine d'une dépression immunitaire favorable à l'expression de maladies. Un mélange de pathogènes (à tropisme respiratoire par exemple) peut constituer un "cocktail explosif" pour les animaux introduits et ceux de l'exploitation.

Dépistage des introductions

Les contrôles d'achat permettent de s'assurer du statut sanitaire des animaux. Le GDS 53 recommande le kit BPN (BVD – Paratuberculose – Néosporose) sur les animaux > 18 mois (BVD uniquement si < 18 mois). Le contrôle BVD se fait une seule fois dans la vie de l'animal. En cas de d'achat d'une gestante, penser à dépister le veau à la naissance.

Le contrôle IBR est obligatoire en Mayenne et se fait 15 à 30 jours après l'introduction du bovin.



Sécurisation du transport

Les contaminations peuvent avoir lieu pendant le transport. Donc, pas de mélange dans le camion d'animaux de différentes provenances et transport direct sans rupture de charge sans passage par un centre d'allotement. Le camion, la bétailière est propre et désinfecté. Idéalement, se charger soi-même du transport avec sa propre bétailière

Respect d'une quarantaine

Rempart indispensable contre une éventuelle contamination du cheptel. Pour les animaux achetés, au retour de concours. Durée : 15 jours minimum. La quarantaine est :

- une période d'adaptation pour les animaux introduits
- une période d'observation du comportement, de l'état de santé,
- une période de prévention : analyses, traitements (vermifuge, vaccination)

